

COMMUNE DE SAINT AVIT DE VIALARD

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 NOVEMBRE 2015
A 18 H 00**

L'an deux mil quinze, le 9 novembre, à 18 h 00 les membres du conseil municipal ont été convoqués par Madame le Maire, conformément à l'article L2121.10 du code Général des Collectivités Territoriales, pour délibérer sur les affaires ci-après :

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

Renouvellement 2 postes informatique pour le secrétariat de la mairie.

Devis de voirie.

Choix de l'entreprise pour la construction d'une réserve incendie au lieu-dit « lavalade » suite à la modification du cahier des charges.

CASAV demande de subvention pour arbre de Noël.

Demande du retrait du SICTOM Périgord Noir de la commune de Plazac pour adhésion au SYGED Bastide Forêt Bessède.

Remplacement du panneau lieu-dit « Bournical » suite à son vol.

Subvention pour le logement social dans le cadre du contrat d'objectif.

Achat d'un réfrigérateur

Affaires diverses :

Projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de Dordogne.

Devis ABC feu pour extincteurs.

Demande de travaux des locataires pour logement de l'ancien presbytère.

Lecture du mail Mr Darnet du 2 octobre 2015.

L'an deux mille quinze le 9 novembre à dix huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT AVIT DE VIALARD, se sont réunis en session ordinaire, au nombre de 11 à la Mairie, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 2 novembre 2015, sous la présidence de Madame Evelyne GOMEZ, maire.

PRESENTS : GOMEZ Evelyne - DUBOS Jean-Paul - BOUYSSAVIE Jean Claude - CAFFY Valérie – MARTEAU Yann - VINCENT Bernard – GENSOU Stéphane - MARTINEZ Florence - VRIELYNCK Anne - DUBOS Jean- Claude - GONTHIER Didier.

Le quorum étant atteint, madame le maire déclare la séance ouverte à 18 h 00.

Elle invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance Stéphane GENSOU a été désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire par le conseil municipal (Art. L.2121-15 du CGCT).

RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR :

Madame le maire demande au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour :

Contrat d'achat de bois sur pied des Ets Wittouck SARL avec la commune

Choix de l'architecte pour le multiple rural

Demande de subvention pour le logement social au Conseil Départemental –Service Habitat

Demande de subvention pour le logement social sur la réserve parlementaire

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du procès verbal de la séance du 21 septembre 2015 qui est approuvé à l'unanimité.

N°06D01/2015

RENOUVELLEMENT DE DEUX POSTES INFORMATIQUE POUR LE SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de renouveler les 2 postes informatique pour le secrétariat de mairie, Windows XP doit être remplacé par Windows 7 ou 8.

3 entreprises ont été consultées :

Devis ITLB INFORMATIQUE à Boulazac pour un montant de 1 942,87 € H.T. soit 2 331,44 € TTC.

Devis MECANOGRAPHIE Service à St Laurent des Vignes : 1 130,00 € H.T. soit 1 356,00 € TTC

Devis SOSI au Bugue : 1 105,83 € H.T. soit 1 327,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité choisit le devis S.O.S.I du Bugue.

N°06D02/2015

DEVIS VOIRIE

La commission voirie a fait une visite du réseau communal pour faire un état des lieux.

3 entreprises ont été consultées et ont remis leur devis :

Travaux de point à temps (PAT) sur diverses voies :

HERAUT : Réalisation PAT : 1 200,00 € H.T. la Tonne

Grave émulsion : 110,00 € H.T. la Tonne

LACHAUD : Réalisation PAT : 1 650,00 € H.T. la Tonne

S.A. CYPRIOTE : Réalisation PAT : 1 420,00 € H.T. la Tonne

Grave émulsion : 136,00 € H.T. la Tonne

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (8 voix pour, 3 voix contre), retient le devis de SA HERAUT pour un montant de réalisation PAT 1 200,00 € HT la tonne et grave émulsion 110.00 HT la tonne.

N°06D03/2015

DEVIS POUR RESERVE INCENDIE A « LAVALADE »

Etant donné le lien de parenté avec l'entreprise DGM Monsieur Didier GONTHIER est sorti de la salle pendant la prise de décision de cette délibération.

Par délibération **N°07D15/2014** du 29 SEPTEMBRE 2014 le conseil municipal a choisit le devis de l'entreprise DGM à St Avit de Vialard pour la construction d'une réserve incendie d'une contenance de 100 m3 qui sera située à « Lavalade ». Suite à leur visite, les Services Incendie et Secours de Sarlat ont demandé que cette réserve ait une contenance de 130 m3 environ et qu'une trappe de visite soit rajoutée.

Compte tenu de l'augmentation du devis, une nouvelle consultation d'entreprises est donc nécessaire.

Les entreprises suivantes ont été consultées :

Entreprise DGM à St Avit de Vialard : 22 080,00 H.T. – soit 26 496,00€ TTC

Entreprise CABRILLAT au Bugue : 23 687,00 H.T. – soit 28 424,40€ TTC

Le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité le devis de l'entreprise DGM pour un montant de 26 496.00€ TTC et autorise Madame le Maire à le signer et à contacter cette entreprise pour faire réaliser ces travaux.

N°06D04/2015

DEMANDE DE SUBVENTION CASAV POUR L'ARBRE DE NOEL

Lecture est faite par le maire d'un courrier de Mme la Présidente du CASAV en date du 15 octobre 2015 par lequel elle demande une subvention en vue du financement de l'artiste pour le spectacle de « l'Arbre de Noël ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal accepte de verser une subvention pour un montant de 550 € et souhaite être associé, comme en 2014, à l'invitation qui sera adressée aux habitants de la commune.

N°06D05/2015

DEMANDE DE LA COMMUNE DE PLAZAC : RETRAIT DU SMICTOM DU PERIGORD NOIR/ADHESION SYGED BASTIDES FORET BESSEDE

Madame le Maire rappelle que la communauté de communes Vallée de l'Homme adhère au SICTOM du Périgord pour l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés pour la commune de Plazac.

Elle explique que les habitants de Plazac fréquentent la déchetterie de Rouffignac du fait de sa proximité géographique et que cette déchetterie a été transférée au SYGED Bastides Forêt Bessède en 2014.

Pour l'utilisation de ce service par les habitants de Plazac, le SYGED demande une participation financière au SICTOM, qui aurait une forte répercussion sur la TEOM de cette zone.

Pour rationaliser l'organisation géographique, maîtriser les coûts des services, en accord avec la commune et les deux syndicats concernés, il est proposé de demander le retrait de la Communauté de communes pour la commune de Plazac du SICTOM du Périgord Noir à compter du 31/12/2015 et son adhésion dans un même temps, au 1er janvier 2016, au SYGED Bastides Forêt Bessède.

Le Maire précise que la tenue des procédures de retrait et d'adhésion de manière concomitante permet d'assurer la continuité de service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

- le retrait du SICTOM du Périgord Noir de la commune de Plazac, pour l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés à compter du 31 décembre 2015,

Et son adhésion au SYGED Bastides Forêt Bessède à compter du 1^{er} janvier 2016.

N°06D06/2015

REMPLACEMENT DU PANNEAU AU LIEU-DIT « BOURNICAL »

Madame le Maire informe le conseil municipal du vol du panneau qui indique le lieu-dit « Bournical » et qu'il est nécessaire d'en racheter un autre.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire pour l'achat de ce panneau et le règlement de la facture devra s'effectuer en investissement.

N°06D07/2015

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE LOGEMENT SOCIAL DANS LE CADRE DU CONTRAT D' OBJECTIF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention d'un montant de 27 500 € à Mr le Président du Conseil Départemental dans le cadre du contrat d'objectif, année de transition, pour la restauration et l'agrandissement du bâtiment de la deuxième grange située dans le bourg, changement de destination en logement social qui sera réservé au gérant du multiple rural.

N°06D08/2015

DEVIS POUR ACHAT D UN REFRIGERATEUR ET ASPIRATEUR

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de remplacer le réfrigérateur et l'aspirateur de la mairie. 2 devis ont été demandés :

GOUPILLEAU :

Réfrigérateur : 183.33 € H.T. soit 219.99 € TTC

Aspirateur : 141,66 € H.T. soit 169,99 € TTC

STOCK SYSTEM

Réfrigérateur : 165.83 € H.T. soit 199.00 € TTC

Aspirateur : 141.58 € H.T. soit 169.90 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient, à l'unanimité les devis de GOUPILLEAU pour un montant de 219.99 € TTC et 169.99€ TTC.

N°06D09/2015

CONTRAT D ACHAT DE BOIS SUR PIED DES Ets WITTOUCK SARL DE PAUNAT AVEC LA COMMUNE.

Les Ets Wittouck SARL de Paunat ont fait part à Mme le maire de leur intention de couper le bois sur la parcelle n° 213 à « Constant » qui appartient à une personne privée et qui longe le chemin rural. Au fil des années, du bois a poussé sur ce chemin, Mme le Maire propose au conseil municipal que ce bois soit abattu et vendu aux Ets Wittouck pour le prix global de 25 €, comme il est indiqué sur le contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal : autorise à signer le contrat d'achat de bois sur pied. La commune établira un titre pour l'encaissement de la vente du bois aux Ets Wittouck.

N°06D10/2015

CHOIX DU MAITRE D ŒUVRE logement social et multiple rural.

Madame le maire fait part au conseil municipal de la consultation pour mener à bien la mission de maîtrise d'œuvre relative à la création d'un logement social et d'un multiple rural :

L'Agence Technique Départementale, dans ses missions d'aide à maîtrise d'ouvrage a lancé la publicité de phase de candidatures sur sa plateforme de dématérialisation le 16 juillet 2015.

10 candidats ont répondu à l'appel d'offre de maîtrise d'œuvre :

Coco architecture – CENAC SAINT JULIEN

SARL FORMA3+ -BERGERAC

Agence WHA ! - PERIGUEUX

Architecte Line – Crépin – PERIGUEUX

Isabelle Bergey-Navarre – TERRASSON

TAKACS JP SARL –PERIGUEUX

A2PR Atelier Architectes -Projets Réalisations - LA FORCE

Architectes MEVIN RAVAGEN – EXCIDEUIL

HALLER Architectures – RIBERAC

ADG Architectures –D. GRIFFOUL - BERGERAC

Le 3 septembre 2015 l'ATD a présenté à la commission d'appel d'offre de la commune une analyse et synthèse des 10 candidatures reçues. A l'issue de cette réunion 4 équipes de maîtrise d'œuvre ont été retenues :

A2PR Atelier Architectes - Projets Réalisations - LA FORCE

Agence WHA ! - PERIGUEUX

ADG Architectures –D. GRIFFOUL - BERGERAC

Architectes MEVIN RAVAGEN – EXCIDEUIL

En présence de l'ATD, la commission d'appel d'offres s'est réunie à nouveau le 8 octobre 2015 et a décidé à l'unanimité de retenir l'offre ADG Architectures Didier GRIFFOUL 22 bis Rue Candillac – 24 100 BERGERAC qui est la plus avantageuse par rapport aux critères de méthodologie employée et du prix.

Le conseil municipal en prend acte et accepte à l'unanimité :

- l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à ADG Architectures Didier GRIFFOUL avec une rémunération au taux de 9.3% du montant HT des travaux soit 47 476,50 H.T. et 56 971,80 TTC
- autorise Madame le maire à signer le marché.

N°06D11/2015

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE LOGEMENT SOCIAL AU CONSEIL DEPARTEMENTAL – SERVICE HABITAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention d'un montant de 7 500 € au Conseil Départemental - service habitat - pour la restauration et l'agrandissement du bâtiment de la deuxième grange située dans le bourg, changement de destination en logement social qui sera réservé au gérant du multiple rural.

N°06D12/2015

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE LOGEMENT SOCIAL SUR LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Vu la délibération N°04D012015 en date du 19 juin 2015 concernant la construction d'un logement social pour un montant estimé à 183 139 € H.T, le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve et autorise Mme Evelyne GOMEZ, Maire, à solliciter une subvention exceptionnelle auprès du ministère de l'intérieur.

AFFAIRES DIVERSES

PROCEDURE DE REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION

INTERCOMMUNAL DE LA DORDOGNE (SDCI)

Madame le maire propose que cette délibération soit reportée à la prochaine séance du Conseil Municipal. La communauté de communes doit délibérer sur le projet de SDCI courant novembre.

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise ABC feu, bureau de contrôle titulaire du contrat pour la défense contre l'incendie. Ce devis concerne la fourniture de matériel d'un montant de 1 371,30 € H.T. soit 1 645,55 € TTC, suite à savisite de contrôle du 13 octobre 2015

Compte tenu du montant élevé du devis, le conseil municipal demande qu'un devis d'un autre bureau de contrôle soit fourni avant de donner son accord.

Demande de travaux des locataires pour le logement de l'ancien presbytère

Le maire donne lecture du courrier en date du 29 septembre 2015, par lequel les locataires du logement de l'ancien presbytère demandent à la commune la réalisation de travaux.

Suite à cette lettre, Le maire et un adjoint ont visité les lieux et ont constaté l'état du logement.

Un programme de travaux devra être réalisé. Dans un premier temps, l'installation électrique de ce logement doit être refaite suivant les nouvelles normes de sécurité. La salle de bain a besoin d'être rénovée et le radiateur électrique remplacé.

Un devis d'électricité quantitatif et descriptif sera demandé à un bureau d'étude avant consultation d'entreprises.

Information sur le multiple rural :

Le bureau de contrôle SPS retenu par la commission d'appel d'offre est Jean-Loup ALEXANDRE au Bugue et le bureau de contrôle technique retenu est SOCOTEC à Périgueux.

Mail de Mr DARNET Daniel

Le Maire donne lecture du mail de Monsieur DARNET en date du 2 octobre 2015 adressé au maire et aux conseillers municipaux qui demande si le vote qui a eu lieu lors de la délibération n° 5D04/2015 s'est déroulé à main levée ou à bulletin secret.

Aucun membre du conseil municipal n'a demandé le vote à bulletin secret. Cette délibération validée en sous-préfecture est bien légale et ne nécessite pas de rectificatif.

Séance levée à 21 h 10.